

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoint, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Chantal ALLEE.

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE
Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Stéphanie FLÉGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERVÉ

Date de la convocation et d'affichage : 14 janvier 2022

Objet de la Délibération
n°20220120-003

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- FINANCES :

- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives du budget suivantes afin de payer les dépenses au chapitre 21 (immobilisations corporelles) en transférant des crédits du chapitre 23 (immobilisations en cours) ainsi :

Budget général :

Section d'investissement : Dépenses article 2313-193 : -140 000 €
Dépenses article 2313-114 : - 80 000 €

Section d'investissement : Dépenses article 2158-193 : +120 000 €
Dépenses article 2158-114 : +100 000 €

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


